

AVIS DE MISE A ENQUETE PUBLIQUE

RELATIVE A LA DECLARATION DE PROJET D'UN PARC D'ACTIVITES COMMERCIALES SUR LE SITE DE BENER VALANT MISE EN COMPATIBILITE DES PLU DU MANS ET D'YVRE L'EVEQUE

Par arrêté n° 1760 du 15 décembre 2014, Monsieur le Président de Le Mans Métropole a prescrit l'ouverture de l'enquête publique relative à la déclaration de projet valant mise en compatibilité des PLU des communes du Mans et d'Yvré l'Evêque. Ce document relève de la compétence de Le Mans Métropole.
Cette enquête se déroulera du 7 janvier 2015 au 6 février 2015 inclus, soit une durée de 31 jours.

La déclaration de projet concerne l'aménagement d'un parc d'activités commerciales d'une trentaine d'hectares sur le secteur de BENER situé sur les communes du Mans et d'Yvré l'Evêque.

La mise en compatibilité est nécessaire en raison de la modification de la limite de la zone naturelle NP inscrite au PLU du Mans et située sur la partie nord du projet.

La mise en compatibilité porte également sur l'adaptation des orientations d'aménagement, du règlement et de la marge de recul par rapport à la RD 313 (dérogation à l'article L111-1-4 du Code de l'urbanisme) des PLU du Mans et d'Yvré l'Evêque, ainsi que sur une mise à jour du Projet d'Aménagement et de Développement Durable (PADD) du PLU d'Yvré l'Evêque.

Monsieur Jean-Claude MARC, retraité de l'Education Nationale a été nommé, par décision du Tribunal Administratif de Nantes en date du 5 novembre 2014, commissaire enquêteur pour conduire la présente enquête publique. Il sera suppléé le cas échéant par Madame Catherine PAPIN, Juriste.

Les pièces du dossier de déclaration de projet valant mise en compatibilité des PLU ainsi que des registres d'enquête à feuillets non mobiles, cotés et paraphés par le commissaire enquêteur, seront déposés à l'Hôtel de ville du Mans ainsi qu'à la mairie d'Yvré l'Evêque, aux jours et heures habituels d'ouverture au public.

Chacun pourra prendre connaissance des dossiers et consigner ses observations sur les registres d'enquête prévus à cet effet. Les observations écrites pourront être adressées à l'attention de Monsieur le commissaire enquêteur, au siège de l'enquête : Hôtel de ville, place Saint-Pierre 72000 LE MANS.

Le commissaire enquêteur se tiendra à la disposition du public pour recevoir ses observations aux jours et heures ci-après :

A l'Hôtel de Ville du Mans :

- MERCREDI 7 JANVIER 2015	DE 9 H 00 A 12 H 00
- LUNDI 19 JANVIER 2015	DE 14 H 00 A 17 H 00
- VENDREDI 6 FEVRIER 2015	DE 14 H 00 A 17 H 00

A la mairie d'Yvré l'Evêque

- MERCREDI 14 JANVIER 2015	DE 14 H 00 A 17 H 00
- SAMEDI 31 JANVIER 2015	DE 9 H 00 A 12 H 00

Une copie du rapport et des conclusions du commissaire enquêteur sera adressée au Préfet du département de la Sarthe et au Président du Tribunal Administratif de Nantes. Le rapport et les conclusions motivées du commissaire enquêteur seront tenus à la disposition du public pendant un an, à compter de la clôture de l'enquête, à la mairie d'Yvré l'Evêque, et au service Urbanisme - Foncier de Le Mans Métropole (Immeuble Condorcet – 16, avenue François Mitterrand – Le Mans), aux jours et heures habituels d'ouverture au public. Les personnes intéressées pourront en obtenir communication dans les conditions prévues au titre 1^{er} de la loi du 17 juillet 1978.

Le projet a fait l'objet d'une évaluation environnementale et d'un avis de l'autorité environnementale en date du 24 novembre 2014. Ces éléments peuvent être consultés à l'Hôtel de ville du Mans et à la mairie d'Yvré l'Evêque dans les conditions définies ci-dessus.

L'avis de l'autorité environnementale est en outre consultable sur le site de la DREAL des Pays de la Loire : www.pays-de-la-loire.developpement-durable.fr.

Concernant le dossier de déclaration de projet valant à mise en compatibilité des PLU du Mans et d'Yvré l'Evêque, des informations peuvent être demandées auprès de Madame Elisabeth NABAT service Urbanisme – Foncier de Le Mans Métropole.

Le présent avis sera, dans les mêmes conditions de délai et de durée, affiché à l'Hôtel de Ville du Mans, siège de Le Mans Métropole, à la mairie d'Yvré l'Evêque, et en plusieurs endroits de la commune. Il sera également publié sur le site internet de Le Mans Métropole : www.lemans.fr. et de la commune d'Yvré l'Evêque : www.ville-yvreleveque.fr.

A l'issue de l'enquête, après que des modifications mineures aient été éventuellement apportées aux dossiers, la déclaration de projet valant à mise en compatibilité des PLU du Mans et d'Yvré l'Evêque, objet de la présente enquête, sera soumis à l'approbation du conseil communautaire Le Mans Métropole – Communauté Urbaine.

Fait au Mans, le 15 décembre 2014

Le Président,

Jean-Claude BOULARD.
Sénateur de la Sarthe